

PARENTIS. La commission de l'eau qui doit élaborer le Sage des étangs du Born et du Buch est en place

« Un travail de longue haleine »

« **C'**est une nouvelle phase dans la longue procédure de mise en place d'un Sage pour les étangs littoraux du Born et du Buch et un moment important », annonçait Étienne Guyot, préfet des Landes, en préambule de la réunion qu'il présidait à Parentis.

Le but de cette réunion consistait à mettre en place la commission qui sera chargée d'élaborer le projet de gestion des ressources en eau sur ce territoire, partagé entre les deux départements des Landes et de la Gironde, et en élire le président. Xavier Fortinon, conseiller général du canton de Mimizan, seul candidat, était élu à l'unanimité président de la commission par les membres des deux collèges représentants les élus et les services de l'État⁽¹⁾. Une confiance renouvelée et saluée par Xavier Fortinon également président du syndicat mixte Géolandes, à l'origine du projet de Sage appuyé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Un projet d'outil de gestion concerté des étangs landais du nord, élargi, lors de discussions courant 2005, au secteur girondin du Buch, et qui a abouti en 2006 par la mise en place d'un comité de pilotage dont Géolandes assurait l'animation. Le syndicat mixte qui a porté la phase préliminaire du Sage était désigné à l'unanimité des membres de la commission locale de l'eau comme structure porteuse pour son élaboration.

Une démarche concertée. Si les dernières mesures législatives⁽²⁾ renforcent la portée juridique d'un Sage et le rendent opposable aux tiers, la démarche s'appuie sur une large concertation des acteurs d'un territoire dans l'optique d'une gestion globale à long terme. C'est donc « un travail de longue haleine », comme le précisait Étienne Guyot, qui attend les membres de la commission locale de l'eau pour élaborer les deux documents qui régiront l'usage de l'eau et la préservation des milieux associés sur le bassin versant des étangs littoraux Born et Buch. Pas moins de quatre années semblent nécessaires pour s'accorder sur un diagnostic et des tendances, définir les stratégies et les objectifs d'une politique de l'eau. Protéger, partager la ressource, résoudre des conflits d'usage et satisfaire les besoins de tous, mais également accorder ces objectifs avec ceux d'autres collectivités territoriales qui portent des projets d'aménagement à long terme sur le même territoire⁽³⁾.

Un véritable défi collectif dont les délais pourraient être réduits sans que cela nuise à la qualité du travail de la commission, un point sur lequel s'accordaient le préfet des Landes, Étienne Guyot, et le nouveau président de la commission locale de l'eau, Xavier Fortinon. Une prochaine réunion se tiendra en septembre prochain

Qu'est-ce qu'un Sage ?

Un Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau est l'outil d'une politique de gestion de la ressource en eau sur le territoire d'un bassin versant : les étangs littoraux du Born et du Buch et l'ensemble des rivières et ruisseaux qui les alimentent. Il permet de définir et coordonner les actions qui seront menées pour protéger les milieux aquatiques, améliorer la qualité de l'eau et définir la répartition de cette ressource entre les différents usagers.

pour désigner les membres du bureau et des commissions.

: Axel Frank

(1) La commission locale de l'eau est composée de trois collèges : élus représentants les collectivités territoriales ; usagers, acteurs socio-économiques et associations ; services de l'État et établissements publics.

(2) Loi de décembre 2006 sur les milieux aquatiques.

(3) Pays Landes de Gascogne et Pays Landes Nature Côte d'Argent notamment.